

gulier et plus fort gouverne. Depuis l'humble tribunal de la forêt de Vincennes, la justice royale est devenue souveraine, et c'est avec son aide que les officiers de la Couronne s'efforcent chaque jour de battre en brèche les derniers restes de la puissance seigneuriale. L'intérêt que la royauté avait à reconquérir les divers droits régaliens usurpés sur elle, aux premiers siècles de la féodalité, a tourné au profit des petits et des faibles, et désormais, en attendant un affranchissement plus complet encore, les anciens serfs trouveront toujours un pouvoir protecteur pour les défendre contre l'oppression de leurs seigneurs.

La famille de Rochefort, qui existait encore en 1633, s'éteignit dans le courant du XVII<sup>m</sup>e siècle. Nous voyons apparaître alors pour lui succéder à Vaudragon, une famille issue de l'échevinage, les Chappuis seigneurs de La Fay.

François Chappuis, écuyer, conseiller du Roi en la Sénéchaussée et siège présidial de Lyon, seigneur de La Fay et de l'Aubépin, était échevin en 1663 et 1664, et c'est à ce titre qu'il figure dans l'entrée de Monseigneur Chigi à Lyon (1).

Suivant les registres de St-Paul, cités par M. de Valous François Chappuis, père du nouveau seigneur de la Fay, exerçait le commerce en 1627 (2).

Il paraît, en effet, que cette famille s'était enrichie dans la banque. François, deuxième du nom, ne semble pas être devenu seigneur de Vaudragon avant 1665. Mais dès 1648, et avant d'avoir été anobli par l'échevinage, il était déjà en possession des terres de l'Aubépin et de La Fay (3).

La Fay, château qui subsiste encore en entier près du village de Larajasse, était situé autrefois dans l'ancienne pro-

(1) *Entrée du cardinal Flavio Chigi*. Lyon. 1664. in-f<sup>o</sup>.

(2) *Origines des familles consulaires*. V<sup>o</sup> Chappuis.

(3) Manusc. personnels. — Documents communiqués par M. C. de St-Victor.